



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 août 2021, le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-398 abrogeant le Règlement d'emprunt numéro 2017-314 décrétant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ pour la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et la réalisation d'une analyse du réseau d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 décembre 2021.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toutes les personnes qui veulent en prendre connaissance pourront consulter le livre des règlements au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 21 décembre 2021.

Joanie Ouellet
Secrétaire-trésorière adjointe



3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331
info@sainte-martine.ca
sainte-martine.ca